

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Jerry Sheehan, Magella Warren et Jonathan Côté sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h.

RÉS. NO. 224-2020 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

RÉS. NO. 225-2020 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 juillet 2020.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que rédigés par la greffière.

MOT DE LA MAIRESSE

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, madame la mairesse fait un suivi de la situation concernant les débordements au niveau de la clientèle touristique et les diverses interventions réalisées par la Ville pour sécuriser le territoire, notamment :

- la fermeture complète du secteur du site de la Rivière-aux-Émeraudes où la distanciation sociale représentait un énorme problème;
- la fermeture à la circulation automobile du milieu très sensible du banc de sable du barachois de Malbaie;
- la surveillance et la sensibilisation concernant les risques de feux engendrés par le camping non autorisé,

Elle souligne également la présence accrue de la Sûreté du Québec sur le territoire qui est très appréciée.

Elle remercie tout le monde de participer à cette réadaptation collective et aussi les commerçants pour les efforts déployés afin de s'assurer que les règles de sécurité sanitaire soient respectées.

RÉS. NO. 226-2020 : NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur le conseiller Magella Warren soit désigné à titre de maire suppléant pour une période de cinq (5) mois, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, et qu'il soit autorisé à exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci sera absente de la municipalité ou empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

QU'il soit également autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, tous les documents pertinents pour la bonne marche de la Corporation.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2020**

Conformément aux articles 555 à 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose au conseil le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 16 au 30 juillet 2020 pour l'approbation ou la désapprobation du Règlement numéro 549-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 180 369 \$ au fonds de roulement pour la rénovation des couvertures de l'usine de traitement des eaux usées de Percé.

Aucune demande n'ayant été reçue, le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉS. NO. 227-2020 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS**

Madame la conseillère Doris Bourget donne avis de motion à l'effet qu'un règlement concernant les chiens sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

Un projet de règlement portant le numéro 550-2020 est déposé.

RÉS. NO. 228-2020 : ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Ville de Percé désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Ville utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville conclue une entente avec la FQM;

QUE madame Cathy Poirier, mairesse, et monsieur Jean-François Kacou, directeur général, soient autorisés à signer, pour le compte de la Ville, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE monsieur Jean-François Kacou, directeur général, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

RÉS. NO. 229-2020 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 2 au 29 juillet 2020, au montant de 315 427,79 \$, et la liste des comptes à payer au 29 juillet 2020, au montant de 139 307,07 \$.

**RÉS. NO. 230-2020 : ENTENTE – AIDE FINANCIÈRE – RÉCIM, VOLET 1
– RECONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIERS DE BARACHOIS**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la mairesse, madame Cathy Poirier, à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, le protocole d'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière maximale de 790 230 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales, et ce, pour la reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois.

**RÉS. NO. 231-2020 : RECONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIERS DE BARACHOIS
– CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DE SOLS ET DE BÉTON**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'acceptation par monsieur Ghislain Pitre, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'offre de services d'Englobe Corp., datée du 8 juillet 2020, pour le contrôle qualitatif des matériaux de sols et de béton dans le cadre du projet de reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois, et ce, pour un montant de 2 584 \$ plus taxes;

D'approprier les crédits nécessaires pour le paiement de cette dépense à même les sommes disponibles au Règlement numéro 546-2020 décrétant une dépense de 1 483 000 \$ et un emprunt de 1 325 335 \$ pour la reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois et l'achat d'appareils de protection respiratoire pour le service de sécurité incendie.

**RÉS. NO. 232-2020 : APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON
D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes.

**RÉS. NO. 233-2020 : SOUMISSION – APPEL D'OFFRES PUBLIC
– FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES USAGÉ**

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2020, la Ville de Percé lançait un appel d'offres public pour la fourniture d'un chargeur sur roues usagé de l'année 2010 ou plus récente (projet VP-TP-02-2020);

CONSIDÉRANT QUE dans la période fixée pour le dépôt des soumissions, une seule offre a été reçue, soit :

- Excavation Bernard & Gene Cahill inc. (Hyundai, HL770, série 9, année 2010) : 159 240,38 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu aux documents d'appels d'offres, la Ville a demandé une évaluation indépendante de la condition générale du chargeur sur roues proposé;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'évaluation indique un bon état général de l'équipement et qu'il ne présente pas de bris majeur ou vice caché;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Excavation Bernard & Gene Cahill inc. au montant de 159 240,38 \$ taxes incluses;

QUE l'acceptation de cette soumission est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt requis pour l'achat de cet équipement.

RÉS. NO. 234-2020 : POSTE SAISONNIER (ÉTÉ) VACANT – JOURNALIER-OPÉRATEUR

Suite à la démarche de recrutement pour combler un poste saisonnier (été) de journalier-opérateur devenu vacant suite à la démission d'un employé, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement de monsieur Martin

Nadeau, pour une période indéterminée et selon les disponibilités budgétaires, suivant les conditions de travail prévues à la convention collective liant la Ville à ses salariés;

QUE tout engagement subséquent à ce poste, le cas échéant, soit conditionnel à ce qu'il obtienne un permis de conduire de classe 3.

RÉS. NO. 235-2020 : POSTE TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN – MÉCANICIEN

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un affichage à l'externe pour combler un poste temporaire à temps complet de mécanicien en remplacement d'un congé de maladie.

**RÉS. NO. 236-2020 : RALENTISSEMENT DE LA CIRCULATION
À L'ENTRÉE OUEST DU VILLAGE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE par résolution adoptée le 7 juillet 2020, le conseil municipal demandait au ministère des Transports d'évaluer les mesures qui pourraient être mises en place pour obliger les usagers de la route à ralentir avant leur entrée dans le village de Percé et ainsi respecter la limite de vitesse maximale autorisée;

CONSIDÉRANT QUE le sujet a été soulevé lors d'une rencontre de représentants de la Ville avec le Chef des Centres de services de Gaspé et New-Carlisle du ministère des Transports, monsieur Dany Savoie, à Percé le 29 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville ont alors proposé deux mesures qui pourraient contribuer à régler la situation, soit :

- le remplacement de la ligne discontinue par une ligne continue dans le secteur situé entre la Côte Surprise et l'entrée du village, pour ainsi interdire les dépassements qui viennent accentuer le problème de vitesse;
- la mise en place d'un radar pédagogique pour informer les usagers de la route de la vitesse de leur véhicule à l'approche d'une zone de 50 km/h;

CONSIDÉRANT QUE le représentant du Ministère s'est montré ouvert à ces suggestions et que le radar pédagogique a été installé en début de semaine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Ville de Percé demande officiellement au ministère des Transports de remplacer la ligne discontinue par une ligne continue dans le secteur situé entre la Côte Surprise et l'entrée du village.

**RÉS. NO. 237-2020 : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉALISATION D'UN INVENTAIRE
HISTORIQUE / ARCHÉOLOGIQUE DU SECTEUR BARACHOIS/COIN-DU-BANC**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un inventaire historique / archéologique du secteur Barachois/Coin-du-Banc.

ADVENANT 19 H 18, madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**